



Malfaçon sur transformation de toiture

Par **ICEMANN**, le **02/02/2008** à **14:37**

Bonjour a tous,

En 2006, vous avons fait transformer la toiture de notre maison pour rendre les combles aménageables.

A l'issue des travaux certaines malfaçons ont été relevées dont la plus importante : l'affaissement de la toiture.

Aujourd'hui nous avons lancer la garantie décennale de cette société et les experts + bureau d'étude qui ont vu la maison , au vue de leur calcul nous confirmer que c'est normal que la toiture s'affaisse et qu'elle s'affaîssera encore.

Si l'assurance prend la remise en état la toiture pensez vous que nous puissions et devrions intenter une action en justice pour obtenir:

Des dommages et intérêt car cela fait deux environ que nos projet sont mis en suspend (mise en coformité de la maison pour le travail de mon épouse).

Et d'autre part faire en sorte que la société soient mise devant ses responsabilité de mise en danger d'autrui.

Si action en justice il y a, est il possible de prendre un avocat et que ce dernier se rémunère sur le montant des dommages obtenus en y incluant sa rémunération.

Vous remerciant d'avance pour vos réponses

Cordialement

